

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 15 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 15 octobre 2024 à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle du conseil communautaire à La Villegie-du-Clain, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président M. Gilbert BEAUJANEAU.

Date d'envoi de la convocation du conseil communautaire : Mardi 8 octobre 2024.

Date de transmission des délibérations en Préfecture : Lundi 21 octobre 2024.

Date d'affichage : Lundi 21 octobre 2024.

Présents :

ASLONNES	M. BOUCHET et Mme GREMILLON ;
CHATEAU-LARCHER	M. GARGOUIL et Mme PEIGNAULT ;
DIENNE	Mme MAMES ;
FLEURÉ	M. PERROCHES et Mme TUCHOLSKI ;
GIZAY	M. GRASSIEN ;
ITEUIL	Mmes MICAULT, BERNE, MM. BOISSEAU et CINQUABRE ;
LA VILLEDIEU-DU-CLAIN	Mme BOUTILLET et M. RICHARD ;
MARCAY	Mme GIRARD ;
MARNAY	M. CHAPLAIN ;
NIEUIL-L'ESPOIR	MM. BEAUJANEAU, GALLAS, Mmes GERMANEAU et AVRIL ;
NOUILLE-MAUPERTUIS	MM. BUGNET, PICHON, Mmes BRUNET et RENOUEAU ;
ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ	MM. MARCHADIER et LOISEAU ;
SMARVES	MM. GODET, SAUZEAU, Mmes PAIN-DEGUEULE et ROUSSEAU ;
VERNON	M. REVERDY ;
VIVONNE	Mmes GREMILLON, PROUTEAU, MM. BARBOTIN, GUILLON et QUINTARD.

Excusés et représentés :

ROCHES-PRÉMARIE-ANDILLÉ	Mme SAVIGNY a donné pouvoir à M. MARCHADIER ;
VERNON	M. HERAULT a donné pouvoir à M. REVERDY ;
VIVONNE	Mme BERTAUD a donné pouvoir à Mme PROUTEAU.

Excusés :

DIENNE	M. BOTTREAU (S) ;
GIZAY	M. MORILLON (S) ;
MARCAY	M. CHARGELEGUE ;
MARIGNY-CHEMEREAU	Mme NORESKAL et M. PROUST (S) ;
MARNAY	Mme LAVENAC (S).

Secrétaire de séance : Mme PEIGNAULT.

Assistaient à la séance : MM. POISSON, WEBER et Mme DOUTRE - Communauté de communes des Vallées du Clain.

AR Prefecture

086-200043628-20241015-2024_128-DE
Reçu le 21/10/2024

2024/128 : Prévention et gestion des déchets : Tarifs 2025 des dépôts en déchèteries, des locations de caissons et des prestations d'enlèvement de déchets.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Clain et l'exercice de la compétence prévention et gestion des déchets ;

Vu la consultation de la commission « transition écologique » en date du 26 septembre 2024 ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 7 octobre 2024.

Considérant les propositions d'établissement des nouveaux tarifs des prestations du service prévention et gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2025 pour l'utilisation des déchèteries communautaires et pour les prestations d'enlèvement de déchets.

Considérant que les professionnels, dont les déchets peuvent être assimilés à ceux des particuliers, utilisent également les déchèteries communautaires mais étant donné qu'ils demeurent responsables des déchets qu'ils produisent, ces prestations sont facturées sur la base d'une estimation des volumes et des catégories des déchets déposés en déchèteries.

Considérant qu'en raison du déploiement de nouvelles filières soumises à la responsabilité élargie des producteurs en 2024, l'accès des professionnels aux déchèteries et le dépôt de certains déchets s'effectuent sans frais si :

- La déchèterie accepte les professionnels ;
- La déchèterie est sous contrat avec un éco-organisme pour un flux donné ;
- Le professionnel dépose les déchets conformément aux consignes de tri.

Considérant que les professionnels facturés au titre de la redevance spéciale d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés le sont sur la base d'une convention.

Considérant les propositions d'établissement des nouveaux tarifs des prestations du service prévention et gestion des déchets à compter du 1^{er} janvier 2025.

TARIFS PROFESSIONNELS	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Badge supplémentaire	12 €/unité	12 €/unité
Bois	26 €/ m ³	0 €/m ³
Carton	GRATUIT	GRATUIT
Ferraille	GRATUIT	GRATUIT
Gravats	50 €/m ³	0 €/ m ³
Menuiseries	-	0 €/ m ³
Plastiques	-	0 €/ m ³
Plâtre	40 €/ m ³	0 €/ m ³
Menuiseries	-	0 €/ m ³
Végétaux	17 €/ m ³	20 €/m ³
Non-recyclés (tout-venant)	65 €/ m ³	73 €/ m ³

AR Prefecture

086-200043628-20241015-2024_128-DE
Reçu le 21/10/2024

TARIFS PARTICULIERS	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Badge supplémentaire (Perdu - volé - cassé)	12 €/unité	12 €/unité
Clé de bacs supplémentaire (Perdu - volé - cassé)	-	6 €/clé

OBJET DES PRESTATIONS	NATURE DES PRESTATIONS	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Location caisson 9 m3 (gravats) ou 18 m3 (pour autres déchets)	Une journée	7 €	7 €
	Une semaine	28 €	28 €
	Un mois	90 €	90 €
Prestation d'enlèvement de GRAVATS hors plâtre	Forfait transport de gravats	96 €	96 €
	Traitement de gravats	34 €/t	15 €/t
Prestation d'enlèvement du BOIS	Forfait transport des déchets bois	96 €	96 €
	Traitement des déchets bois	84 €/t	88 €/t
Prestation d'enlèvement de DECHETS VERTS	Forfait transport des déchets verts	61 €	61 €
	Traitement des déchets verts	26 €/t	26 €/t
Prestation d'enlèvement des déchets assimilés en porte à porte : REDEVANCE SPECIALE	Prix assimilés aux ordures ménagères présentées à la collecte (Pom)	0,0490 €/litre	0,05 €/litre
	Prix assimilés à la collecte sélective présentée à la collecte (Pcs)	0,011 €/litre	0,011 €/litre

Compte tenu de l'absence de prestation sur les bennes cartons et les bennes non-recyclés (ex tout-venant) depuis plusieurs années, il est proposé de ne plus reconduire ce type de prestations. A titre indicatif, les prix des prestations éventuelles sont exposés ci-dessous :

OBJET DES PRESTATIONS	NATURE DES PRESTATIONS	TARIFS 2024	TARIFS 2025
Prestation d'enlèvement du CARTON	Forfait transport des déchets cartons	79 €	79 €
	Traitement des déchets cartons	66 €/t	66 €/t
Prestation d'enlèvement de NON RECYCLÉS	Forfait transport des déchets non recyclés	96 €	96 €
	Traitement des déchets non recyclés	161,5 €/t	161,5 €/t

Considérant que la commission « transition écologique » a émis un avis favorable le 26 septembre 2024.

AR Prefecture

086-200043628-20241015-2024_128-DE
Reçu le 21/10/2024

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité, décide :
- d'approuver les tarifs du service gestion des déchets ménagers et assimilés qui s'appliqueront comme indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2025.

A la Villedieu du Clain, le 16 octobre 2024

Le Président de la Communauté
de communes des Vallées du Clain

M. Gilbert BEAUJANEAU



A la Villedieu du Clain, le 16 octobre 2024

La Secrétaire de séance
Mme Séverine PEIGNAULT

AR Prefecture

086-200043628-20241015-2024_128-DE
Reçu le 21/10/2024